

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021 à 18h30**

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : MARION Eric, MOURARET Arnaud, CONSTANT Monique, RANCHIN Marie-Jo, SANCHEZ Muriel, MOLLIER Catherine et GRATADOU Elisabeth

Absents : M. CHARVET Colin (pouvoir à M. MARION Eric), M. RANCHIN Cédric et Mme MONNIER Céline (pouvoir à Mme CONSTANT Monique)

Secrétaire de séance : Mme Monique CONSTANT

La séance a été ouverte à 18h05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2021 à l'unanimité.

Ordre du jour :

## **1/ Convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes**

La CDC a proposé aux communes intéressées de mettre en place un groupement de commandes pour le contrôle de l'air dans les ERP recevant des enfants.

Ce contrôle de l'air étant obligatoire, nous avons souhaité y participer pour la salle de classe, la salle informatique et la cantine.

Ainsi, un seul appel d'offres sera passé ce qui permettra de réduire les coûts. Les services de la CDC gèrent toute la partie administrative. Chaque participant règlera directement sa quote-part.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et inscrit les crédits nécessaires au BP 2021.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

## **2/ Participation aux frais de fonctionnement de l'école pour les élèves extérieurs**

L'école de Balazuc accueille de manière ponctuelle des enfants extérieurs aux Communes de Balazuc et Uzer.

Depuis plusieurs années, 2 élèves de la Commune de Chauzon ont été scolarisées à Balazuc puisqu'elles ont été domiciliées pendant quelque temps sur la Commune d'Uzer :

- Shanti GRIMAL a été scolarisée à Balazuc jusqu'en juin 2020
- Lila GRIMAL sera scolarisée à Balazuc jusqu'en juin 2022.

La Commune de Chauzon a versé une participation pour les années 2017 et 2018 à la Commune. Il convient à présent de définir les participations pour les années 2019 et 2020.

La Commune de Ruoms facture aux Communes extérieures les participations des élèves par année civile. Nous avons pris l'habitude de solliciter les mêmes montants que la Commune de Ruoms lorsque nous avons des élèves extérieurs à la commune.

Il est nécessaire de délibérer pour fixer les participations dues par la Commune de Chauzon au titre des années 2019 et 2020 :

- pour l'année 2019 complète pour 2 élèves :  $975.87 \text{ €} \times 2 = 1\,951.74 \text{ €}$
- pour l'année 2020 complète pour 1 élève : 1 035.03 €
- pour la période de janvier à juin 2020 pour 1 élève : 621.02 €.

Le Conseil municipal valide la demande de participation de 3 607.79 € à la Commune de Chauzon pour les frais de fonctionnement de l'école au titre des années 2019 et 2020, autorise le Maire à établir le titre de recettes et à signer tous les documents nécessaires.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

### 3/ Budget communal 2021 : décision modificative n°2

Au vu des derniers devis signés et des projets de travaux et d'achat, il est nécessaire de voter une nouvelle décision modificative.

Les crédits ouverts en section d'investissement ne suffisant pas, il faut transférer 110 000 € de la section de fonctionnement à la section investissement via les chapitres 021 et 023.

La décision modificative n°2 se décompose donc comme suit :

Article 61521 :	- 110 000 €
Op. 41 - salle polyvalente :	- 6 000 €
Op. 47 - travaux dissimulation réseaux :	- 5 000 €
Op. 49 - église :	- 40 000 €

Total : - 151 000 €

Article 2111 :	150 000 €
Op. 17 - achat matériel :	1 500 €
Op. 19 - bâtiments communaux :	3 000 €
Op. 21 - panneaux :	5 000 €
Op. 26 - mobilier urbain :	1 500 €

Total : 151 000 €

Le Conseil municipal accepte ces mouvements de crédits afin de pouvoir payer les travaux et achats prévus sur le BP 2021.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

#### **4/ Traversée du village RD 294 : convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage**

Le Département de l'Ardèche a établi une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire dans le cadre de l'aménagement de la traverse afin que la Commune puisse réaliser la bande de roulement à leur place dans le cadre du marché avec l'entreprise Sols Vallée du Rhône. Pour ces travaux la participation du Département sera de 77 151.00 € HT dont 3 673.87 € HT de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal approuve la convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération RD 294 de Balazuc et autorise le Maire à la signer ainsi que tous les autres documents se rapportant à ce dossier.

VOTE :

Pour            10

Contre

Abstention

Heure de clôture de la séance : 19h45

**TABLEAU DES SIGNATURES  
PV CM DU 10/11/2021**

<b>M. CONSTANT Bernard</b>	
<b>Mme RANCHIN Marie-Jo</b>	
<b>Mme CONSTANT Monique</b>	
<b>M. CHARVET Colin</b>	<b>Pouvoir à M. MARION Eric</b>
<b>Mme GRATADOU Elisabeth</b>	
<b>M. MARION Eric</b>	
<b>Mme MOLLIER Catherine</b>	
<b>Mme MONNIER Céline</b>	<b>Pouvoir à Mme CONSTANT Monique</b>
<b>M. MOURARET Arnaud</b>	
<b>M. RANCHIN Cédric</b>	<b>Absent</b>
<b>Mme SANCHEZ Muriel</b>	